

DCM 2025-04-025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 025-212506331-20250409-CA_2024_EAU-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

Commune de
VUILLAFANS

Extrait du registre
des délibérations de la Commune

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 12
- votants : 14
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0
- exclus : 0
- démissionnaire : 1

Date de convocation :
27/03/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour approuver le
compte administratif, budget eau,
affectation des résultats 2024

Séance du 09 /04/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril à 20 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au
lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du
27/03/2025.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Patrick
CHANUSSOT, Claude CURIE, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH,
Yves GAMELON, Jean-Benoît LAMBERT, Sylvie PERRET-
GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Benjamin DOLE, (procuration à Stéphane
MEREL, Michelle HOUSER, (procuration à Sylvie PERRET-
GENTIL).

Absents :

Démissionnaire : Alain KIBLER.

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. le Maire, Claude CURIE.

COMPTE ADMINISTRATIF, BUDGET ANNEXE EAU 2024

Section de fonctionnement :

• Recettes 2024	:	83 565,67 €
• Dépenses 2024	:	70 112,48 €
• Excédent 2024	:	13 453,07 €
• Excédent antérieur	:	38 881,13 €
• Excédent cumulé au 31/12/2024	:	52 334,20 €.

Section d'investissement :

• Recettes 2024	:	30 839,28 €
• Dépenses 2024	:	39 652,44 €
• Déficit 2024	:	- 8 813,16 €
• Excédent antérieur	:	121 385,85 €
• Excédent cumulé au 31/12/2024	:	112 572,69 €.

Le conseil municipal décide les affectations suivantes pour 2024 :

- De reporter au compte 001 (Recettes d'investissement) les **112 572,69 €** d'excédent d'investissement.
- De reporter au compte 002 (Recettes de fonctionnement) les **52 334,20 €** d'excédent de fonctionnement.

M. le Maire quitte la salle et le conseil donne son accord par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 09 avril 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, M. le Maire, Claude CURIE

